

L'an deux mil dix-sept, le dix du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017

Présents : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. GOBET, M. REGNAULT, Mme LABALTE, Mme LE PAPE.

Absents excusés qui donnent procuration :

M. LEGRAND qui donne procuration à M. CHALENCON
Mme PIGELET qui donne procuration à Mme LE PAPE

Absents excusés : M. RIGAUD, Mme CRISTO, M. CHARRIER.

Absent non excusé : M. MINGAT.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Mme Le Pape a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2017
- 2) Approbation des statuts de la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges
- 3) Définition de l'intérêt communautaire de la voirie
- 4) Définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale
- 5) Convention avec MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier) pour l'installation d'un verger de sauvegarde (deuxième tranche), de petits fruits rouges et d'une ruche (sans essaim) sur la parcelle A0 121.
- 6) Travaux de voirie sur le chemin rural n°11 situé entre le carrefour du cimetière et la Maisonnette PN 120.
- 7) Demande d'autorisation de pré-visite en vue de l'installation d'une antenne de l'opérateur FREE sur le château d'eau des Vannes.
- 8) Subvention à la Fondation du Patrimoine pour la restauration du Pont du Crot Mornay situé sur la Commune de Saint Martin d'Heuille.
- 9) Intégration de la parcelle AX 45 (acquisition Charlois) dans le plan d'aménagement forestier 2012-2031 de la forêt communale d'Urzy géré par l'Office National des Forêts
- 10) Décisions Modificatives
- 11) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Le compte rendu de la séance du 11 avril est adopté après les corrections demandées.

- Rajouter un accent sur le premier e de désherbeur dans le deuxième paragraphe page 10
- Rajouter un d devant dépenses dans le troisième paragraphe page 10
- Dans le paragraphe « Affaires scolaires » des Informations diverses : enlever le qu' devant elle va se réunir...
- Dans le paragraphe « subventions » des Informations diverses 3^{ème} alinéa rajouter de devant Saint-Martin d'Heuille

2) APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE, NIEVRE ET BERTRANGES

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion des trois anciennes intercommunalités. Les élus du conseil communautaire ont adopté les statuts de cette nouvelle communauté de communes le 09 février dernier. En vertu du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur ces statuts.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'URZY, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges, qui seront annexés à la présente délibération.

3) DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VOIRIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les élus de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges se sont prononcés le 09 février dernier sur la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

En vertu du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire.

Définition de l'intérêt communautaire:

« La communauté de communes intègre cette compétence pour les voiries communales qui revêtent un intérêt communautaire. Cette compétence comprend la création, l'aménagement et l'entretien général de la voirie.

Les voiries d'intérêt communautaire intègrent des voies revêtues (rues, routes) ou espaces publics qui contribuent au développement du territoire intercommunal: économie, tourisme, culture, services publics et au public (environnement, santé ...) et les voiries qui permettent de renforcer le lien entre les différentes communes du territoire intercommunal.

Les voies desservant les Zones d'Activité appartenant à la communauté de communes sont prioritaires sur toutes les autres voies en cas d'aménagement de ladite zone.

La voirie d'intérêt communautaire comprend la bande de roulement et les abords (banquettes ou trottoirs dans les espaces les plus urbains), ainsi que les équipements de signalisation routière (marquage au sol). Elle exclut l'éclairage public ainsi que le mobilier urbain. L'entretien des abords reste de la compétence communale. Les abords sont pris en charge par la communauté de communes uniquement lors des travaux de réfection.

Un règlement général d'intervention pluriannuel comprenant un volet financier et un volet technique est adopté en conseil communautaire. Un bilan intermédiaire des réalisations est présenté chaque année à ce même conseil.

Un plan général de la voirie d'intérêt communautaire est arrêté dès la prise de compétence et peut être amendé par le conseil communautaire sur proposition de la commission, afin de répondre aux évolutions territoriales. »

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'URZY, vu :

- Le CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges,
- Approuve l'intérêt communautaire tel que défini ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

4) **DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les élus de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges se sont prononcés le 09 février dernier sur la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ».

En vertu du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire.

Définition de l'intérêt communautaire:

« En référence à la convention CNAF n°20U-013 du 20 juin 2012, la communauté de communes reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques et/ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social - animation de la vie sociale locale ».

Dans ce cadre, la communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs pluriannuelle avec les structures bénéficiant de l'agrément « centre social » délivré par la CAF.

La communauté de communes assure le portage du Contrat Enfance Jeunesse ou Contrat Territorial Global avec la CAF et la MSA.

La convention d'objectifs qui s'appuie sur ce contrat, a pour but d'accompagner la mission d'animation globale des centres sociaux et les actions d'intérêt communautaire suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, accueil de loisirs extrascolaire, cohésion et animation sociale et citoyenne auprès des adultes, des familles et des seniors.

D'autres missions sont assurées par la communauté de communes, directement ou par convention:

- transport à la demande,
- action favorisant la mobilité de tous les habitants,
- portage des repas à domicile,
- chantier d'insertion.

La communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile, dont la gestion est confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale. »

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'URZY, vu :

- Le CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges,
- Approuve l'intérêt communautaire tel que défini ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

5) **CONVENTION AVEC MELA (MAISON DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE LOIRE ET ALLIER) POUR L'INSTALLATION D'UN VERGER DE SAUVEGARDE (DEUXIEME TRANCHE), DE PETITS FRUITS ROUGES ET D'UNE RUCHE (SANS ESSAIM) SUR LA PARCELLE A0 121.**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 06 juillet 2016, le Conseil Municipal avait acté la première tranche du programme de réhabilitation des espèces fruitières anciennes du Nivernais en partenariat avec la Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (MELA).

MELA nous propose dans la continuité du programme de réhabilitation, un nouveau projet de verger de sauvegarde, de petits fruits rouges et l'installation d'une ruche (sans essaim d'abeilles). Madame Le Maire présente donc au Conseil Municipal la convention à intervenir entre la MELA et la Commune.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Acte que le reste à payer pour la Commune s'élève à 1171€53 TTC (après aide de la région).
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

6) **TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN RURAL N°11 SITUE ENTRE LE CARREFOUR DU CIMETIERE ET LA MAISONNETTE PN 120.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'ONF a lancé une consultation concernant des travaux d'infrastructures sur leurs routes forestières. Dans le cadre de cette consultation, la Commune d'Urzy a pu bénéficier d'une tranche conditionnelle concernant le chemin rural n°11 (situé entre le carrefour du cimetière et la maisonnette PN 120).

Après étude des offres, l'entreprise retenue conjointement par l'ONF et la Commune d'Urzy est la société EIFFAGE 7 Impasse Claude Denis 58028 Nevers Cedex.

Le montant des travaux concernant la Commune d'Urzy s'élève à 9574€88 HT.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

7) **DEMANDE D'AUTORISATION DE PRE-VISITE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE L'OPERATEUR FREE SUR LE CHATEAU D'EAU DES VANNES.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie avec des techniciens de l'opérateur FREE en présence de Messieurs Bonneau, Devienne adjoints et M. Boutrelle responsable des services techniques.

Lors de ce rendez-vous, les techniciens ont expliqué que Free Mobile se trouve soumis à des obligations légales et réglementaires de déployer et d'exploiter un réseau radio électrique de troisième génération. C'est pour cette raison, qu'ils envisagent d'installer des antennes sur le château d'eau des Vannes.

Préalablement à cette installation, Free Mobile doit procéder à des tests et des pré-visites afin de déterminer les conditions d'installation permettant aux mieux d'assurer son service de radio communications électroniques dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique et les conditions les moins dommageables pour l'immeuble.

Afin de procéder à ces tests, Free Mobile doit obtenir une autorisation de la Commune d'Urzy afin de pénétrer dans l'enceinte du Château d'eau.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à la majorité, à signer l'accord de pré-visites.

Vote : 9 pour et 6 abstentions

8) **SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DU PONT DU CROT MORNAY SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN D'HEUILLE.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 13 avril 2016, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 1000€ à la Commune de Saint-Martin d'Heuille pour la réfection de son pont situé au Crot Mornay.

En effet, pour des raisons de sécurité, des travaux de réfection doivent être entrepris sur ce pont qui dessert en ce qui nous concerne, l'habitation d'une administrée de notre commune (la Pioterie).

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 1000€ à La Fondation du Patrimoine qui a la charge de ce dossier.

9) **INTEGRATION DE LA PARCELLE AX 45 (ACQUISITION CHARLOIS) DANS LE PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2012-2031 DE LA FORET COMMUNALE D'URZY GERE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 07 avril 2014, le Conseil Municipal l'a autorisé à acquérir une parcelle de bois de 3ha 15a 25ca, cadastrée AX n°45.

Il convient donc d'intégrer cette parcelle dans notre plan d'aménagement forestier 2012-2031 géré par l'Office National des Forêts.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande à l'ONF de procéder à l'intégration de la parcelle AX 45 dans notre plan d'aménagement forestier 2012-2031
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

10) **DECISIONS MODIFICATIVES**

Il n'y a actuellement pas de décisions modificatives à présenter au Conseil Municipal.

11) **INFORMATIONS DIVERSES**

DATES A RETENIR

- ❖ Vendredi 12 mai et samedi 13 mai : Bourse aux vêtements du Centre Social Intercommunal Jacques Pillet au marché couvert à Guérigny
- ❖ Vendredi 19 mai : Assemblée générale du Centre Social Intercommunal Jacques Pillet Salle des Fêtes de Saint-Martin d'Heuille
- ❖ Vendredi 2 juin : Cérémonie officielle des 10 ans du jumelage italien
- ❖ Vendredi 2 juin et samedi 3 juin : Bourse aux vêtements du Centre Social Intercommunal Jacques Pillet à la salle de réunion à Urzy
- ❖ Vendredi 9 juin et samedi 10 juin : Opération ramassage des encombrants à Saint-Martin d'Heuille
- ❖ Dimanche 11 juin : Elections Législatives 1^{er} tour
- ❖ Mardi 13 juin : remise des dictionnaires d'anglais à la classe de CM2
- ❖ Jeudi 15 juin : Assemblée générale de l'ADAPEI à l'Espace Sainte Bernadette à Nevers
- ❖ Dimanche 18 juin : Elections Législatives 2^{ème} tour
- ❖ Vendredi 23 juin : « Fête de l'été » café gourmand à partir de 14h00 à l'ADAPEI à Feuilles
- ❖ Samedi 24 juin : « Fête au Pays » place de la République
- ❖ Mardi 27 juin : « Fête de la Musique » espace associatif
- ❖ Mercredi 28 juin : « Journée du cerf-volant » à l'ADAPEI Valombré à Corvol l'Orgueilleux

AFFAIRES SCOLAIRES

- Madame Audugé remercie tous les élus qui l'ont aidé à la pleine réussite de la « chasse à l'œuf »

AFFAIRES SOCIALES

- Suite à l'incendie dont a été victime une administrée, le Comité des Œuvres Sociales d'Urzy lui a attribué un secours d'un montant de 150€.

TRAVAUX

- Les travaux de réfection du Pont de Contre devraient débuter prochainement, ils devront être impérativement terminés pour le 30 octobre.
- Monsieur Chalencou rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue le projet d'aménagement des parcelles de bois 43 et 44 (parcelles Bourdiaux)

ANIMATIONS

- La course du Prix de la Municipalité du 22 avril 2017 s'est très bien déroulée
- Sous l'égide de Reso un spectacle « l'Orchestre à l'école » se déroulera le 16 mai à

13h45 aux Théâtre des Forges à Guérigny

ASSOCIATIONS

- Suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas confier la gestion piscicole de l'étang communal à la fédération de pêche de la Nièvre, des membres du conseil d'administration de la société de pêche "le brochet" ont rencontré les élus afin d'apporter des précisions concernant les tarifs des cartes. La question de cette gestion sera à nouveau présentée à un prochain conseil municipal.

DIVERS

- Les trois jeunes de la Commune ayant dérobé la mini-chaîne de l'école maternelle (restituée depuis) vont effectuer deux mercredis après-midi de désherbage à la binette aux alentours de la Place de la République dans le cadre d'une convention de réparation pénale.

Séance levée à 20h16.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. GOBET D.

M. REGNAULT

Mme LABALTE

Mme LE PAPE